

# Véhicule de Transport avec Chauffeur (V.T.C) - Formation Continue

*La formation d'admissibilité à la profession de conducteur V.T.C permet d'acquérir l'intégralité des compétences nécessaire à l'obtention de la carte professionnelle et la réussite professionnelle.*

**Durée:** 14.00 heures (2.00 jours)

## Profils des stagiaires

- Personnes souhaitant devenir conducteur de V.T.C
- Salariés en reconversion professionnelle
- Toutes personnes souhaitant acquérir des compétences dans la profession du T.3.P

## Prérequis

- Etre titulaire d'un permis B depuis au moins 3 ans et non soumis à une période probatoire
- Résident européen ou avoir un titre de séjour lui permettant d'exercer en France
- Etre en capacité physique de devenir chauffeur professionnel (Visite médicale)

## Objectifs pédagogiques

- Se préparer efficacement à l'examen d'admissibilité de conducteur de T.3P
- Acquérir des compétences en réglementation du T.3.P, en gestion d'entreprise, en sécurité routière, en langue anglaise
- Se préparer à l'examen d'admission pour un conducteur de V.T.C

## Contenu de la formation

- RÉGLEMENTATION DU T.3.P. (TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES)
  - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
  - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
  - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
  - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
  - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
  - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
  - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
  - Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
  - Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
  - Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
  - Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
  - Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
  - Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
  - Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
  - Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules;
  - Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
  - Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
  - Connaître les sanctions des infractions au code de la route
  - Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
  - Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens
- **RÉGLEMENTATION NATIONALE V.T.C. (épreuve spécifique)**
  - Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
  - Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
  - Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- **LANGUE ANGLAISE**
  - Savoir Accueillir la clientèle
  - Comprendre les demandes des clients
  - Savoir demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
  - Savoir mener une conversation très simple

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateurs avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné et / ou avec titre et/ou diplôme nécessaire à la dispense de la formation

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

### Effectif minimal

6

**Effectif maximal**

20